



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 août 2025
N. réf : 10.01.02/FA

Préavis N° 11/2025

ADOPTION DE L'ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION 2026
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 18 al. 4. du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2026.

2. TAUX D'IMPOSITION

En début de législature, votre Conseil a pris connaissance de la situation financière de la Commune et des mesures envisagées par la Municipalité pour l'améliorer. Parmi ces mesures figurait notamment une augmentation du taux d'imposition de 74 à 79, laquelle a été mise en vigueur dès 2022.

Depuis, il est clair que les différentes mesures ont porté leurs fruits ce qui réjouit notre Autorité. A titre d'exemple, l'endettement total a diminué de CHF 50'000.- entre 2020 et 2024 alors que de nombreux investissements ont été entrepris. De même les ratios, utilisés par le Canton et disponibles sur leur site internet, se sont tous améliorés.

Pour l'année à venir, la Municipalité vous propose néanmoins de poursuivre les efforts entrepris en 2022 et donc de conserver le taux d'imposition à 79.

3. AUTRES IMPÔTS ET INTÉRÊTS

Dans la même logique, la Municipalité vous propose de ne pas modifier les autres impôts et intérêts de retard à leur valeur de 2025, selon le formulaire en annexe.

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 07 octobre 2025

- Vu** le préavis N° 11/2025
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2026 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 26 août 2025 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 07 octobre 2025.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.



Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard

Annexe : Projet d'arrêté d'imposition